



28^{ème} CONGRES du CIRIEC à BERLIN en 2010 INTERVENTIONS FRANCAISES

Anne-Marie PERRET
Présidente de la FSESP

L'économie publique et sociale : facteur de stabilisation du marché de l'emploi Quelles contributions à l'emploi durable et de qualité ? Quels moyens pour remédier aux licenciements ?

Introduction :

Les services publics, éléments essentiels de l'économie publique et sociale, produisent du lien social, contribuent au développement local, et amortissent les chocs en cas de crise. Mais aujourd'hui, les services publics sont-ils encore des facteurs de stabilisation du marché de l'emploi ? Les agents des services publics sont-ils à l'abri des licenciements ? Quels combats ont été menés et sont menés par le mouvement syndical européen, tels ceux de la Fédération Syndicale européenne des services publics pour la préservation et la promotion d'emplois durables et de qualité ?

Des principes...

La continuité

L'objectif de viabilité et de continuité des services publics exige un financement approprié ET une fiscalité équitable... Seulement voilà : Aux « 30 glorieuses » ont succédé les « 30 honteuses », caractérisées par l'adoption par les gouvernements de schémas économiques d'inspiration libérale, voire ultra-libérale. Les Etats se sont désengagés et se retrouvent soumis aux forces d'un marché tout puissant censé s'auto-réguler...

Depuis 30 ans, la justice sociale et l'exercice des droits fondamentaux sont entraînés dans une spirale descendante :

- Dégradation des conditions de travail, modération salariale, voire baisse des salaires
 - Irlande, Lettonie et maintenant Espagne (demain l'Italie ?) - accroissement du chômage et de la pauvreté
- Réduction de la protection sociale (couverture santé, retraite...)
- Délocalisations, désindustrialisation...
- Dévalorisation des « missions » publiques au profit du privé...vers une précarisation accrue des emplois aussi bien publics que privés.

Dans cette configuration, le « tiers-secteur » a plus que jamais sa place. Mais il ne doit pas devenir pour autant la « BEQUILLE » d'une économie mise à mal par les excès du « tout marché ».



La cohésion sociale et territoriale

Cette valeur fondamentale est non seulement inscrite dans la charte des droits fondamentaux, mais aussi incluse dans le Traité de Lisbonne.

Les droits fondamentaux

S'ils ont le mérite d'exister, leur mise en pratique dans une société de plus en plus « marchandisée » relève souvent du parcours du combattant. On peut rappeler ici le débat autour de la directive services (« Bolkestein ») et le combat mené par les organisations syndicales, les ONG et de nombreux élus du Parlement européen à cette occasion.

Néanmoins, au moment de la transposition de cette directive dans le droit national de nombreuses zones d'ombre subsistent; il en est ainsi de l'exclusion ou non-exclusion du champ de la directive des services sociaux d'intérêt général (SSIG). De tels services devraient être inscrits dans le cadre des dispositions du droit communautaire relatives aux services d'intérêt général afin d'assurer leurs missions particulières.

Des emplois...

Emplois publics et précarisation de l'emploi

Le salarié, l'agent public, le fonctionnaire, « bénéficiaires » d'un statut ou d'un contrat à durée indéterminée sont les cibles favorites des gouvernements et des employeurs partisans de la flexicurité, considérée le plus souvent comme remède aux maux dont souffrent les marchés du travail.

Le mouvement syndical, tant au niveau national qu'europpéen, s'oppose à ce point de vue. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter au mémorandum des syndicats de la troïka Espagne-Belgique-Hongrie pour la présidence de l'union européenne : « **Le débat sur la flexicurité ne peut pas servir de prétexte à la flexibilisation des contrats à durée indéterminée, mais au contraire mener à la sécurisation des contrats flexibles** ».

Pacte de stabilité et dépenses publiques

La dépense publique est montrée du doigt par la Commission européenne, au nom d'un dogme : le pacte de stabilité et de croissance. Les fonctionnaires et agents publics coûtent cher. Alors on recrute des CDD, on fait appel à l'intérim et on précarise l'emploi, en totale contradiction avec l'objectif qui doit rester celui des services publics : assurer LA CONTINUITÉ. Le lien entre continuité d'un service et garantie de l'emploi pour l'agent chargé d'une mission publique n'a décidément plus cours...

Aujourd'hui, la tendance est à l'éclatement : décentralisation, externalisation, sous-traitance, création d'agences, de groupements d'intérêt public, d'intérêt économique, d'établissements d'un genre nouveau où se côtoient des salariés de cultures professionnelles très différentes : mélange d'agents publics et de salariés de droit privé, comme à Pôle emploi en France..., recours à l'intérim, développement du travail temporaire... Autant de défis à relever par les syndicats au niveau national et européen.

Des combats...

Quels moyens pour remédier aux licenciements ?

a) L'action syndicale au niveau national

Au niveau national, Les syndicats disposent généralement et traditionnellement de deux outils : le dialogue social et la négociation collective. Mais dans la crise actuelle, ces deux outils sont loin de remplir leurs fonctions. Aujourd'hui, pour les syndicats, il s'agit surtout de « limiter la casse ». Certes l'action syndicale n'est jamais aisée, mais elle devient chaque jour plus complexe, plus difficile. Et ceci notamment parce que le cadre national, espace naturel des syndicats est impacté directement ou indirectement par la législation et la jurisprudence européennes :

- Les arrêts récents de la CJCE (Laval, Viking, Rüffert, Luxembourg)
- Cadre contraint du pacte de stabilité et de croissance dans les pays de la zone Euro/impact sur la limitation des dépenses publiques/conséquences sur les salaires des fonctionnaires et agents publics (ex : Grèce, mais aussi Portugal, Irlande...)

b) L'action syndicale au niveau européen

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) représente plus de 8 millions de travailleurs et regroupe 250 syndicats de services publics dans plus de 34 pays. Elle couvre 4 secteurs (administration de l'Etat, administration locale et régionale, Santé/sociaux, entreprises publiques).

Les buts qu'elle poursuit figurent à l'article 4.1 de ses statuts :

« 4.1 La FSESP promeut :

- a) une Europe sociale, par le biais de politiques économiques et du marché du travail visant à faire progresser la justice sociale et le travail décent, l'emploi et l'inclusion sociale;
- b) des services publics de qualité pour tous;
- c) le dialogue social à tous les niveaux;
- d) l'organisation et le recrutement des travailleurs dans des syndicats du service public afin de renforcer le mouvement syndical européen et mondial;
- e) la parité hommes-femmes dans toutes les instances dirigeantes des organisations affiliées et la représentation d'autres groupes qui revendiquent un traitement équitable;
- f) la coopération entre les affiliés aux niveaux national, sous-régional et régional;
- g) des actions visant à s'opposer à la marchandisation des services publics;
- h) la réglementation publique de l'offre de services publics par des entreprises privées. »

Elle développe son action selon les axes suivants :

- Au niveau sectoriel par le biais de comités permanents pour les 4 secteurs cités plus haut, par des campagnes (ex : services publics de qualité), par un réseau de coordination des négociations collectives avec nos organisations affiliées dans plus de 30 pays (UE + EEE), par la mise en place de comités de dialogue social sectoriel (3 secteurs sur 4) avec l'idée d'arriver à des accords avec les employeurs des différents secteurs.
- Sur des thèmes tels que l'égalité hommes-femmes et comment mettre un terme à l'écart salarial qui subsiste entre les deux sexes



- Au niveau intersectoriel, en tant que fédération d'industrie membre de la Confédération européenne des syndicats (CES), en participant aux campagnes, à l'élaboration concertée de projets d'accords, à la révision de directives (congé parental, temps de travail, détachement des travailleurs...), à l'annexion d'un protocole de progrès social au Traité de Lisbonne
- Au niveau du Parlement européen et de la Commission européenne pour attirer l'attention des élus et des responsables communautaires sur certains dossiers sensibles tels que la directive services, la directive temps de travail, le projet de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, ou pour revendiquer la mise en place d'un cadre transversal sur les services d'intérêt général aux fins de leur sécurisation juridique.

L'agenda social/Europe 2020 / Conclusion

Pour la FSESP, en même temps que la cohésion sociale et territoriale, il importe de rechercher la cohérence en matière d'emploi public : Il y a nécessité d'investir dans les postes de travail dans le secteur public, il s'agit de protéger les agents afin que ceux-ci exercent leurs missions en toute indépendance et en toute neutralité. Ceci implique que l'Etat assume ses responsabilités et que les collectivités (régionales et locales) puissent disposer des moyens suffisants pour répondre aux besoins de TOUS les citoyens.

La précarité est donc antinomique de la notion même de service public en matière d'emploi. La FSESP se bat pour des services publics de qualité au travers d'emplois de qualité (emplois qualifiés, sécurité de l'emploi).

Il faut sortir de la logique exclusive du marché intérieur... et remettre le social au cœur des débats nationaux, européens et internationaux...

L'année 2010 a été déclarée année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est bien, c'est même nécessaire lorsqu'on sait qu'il y a actuellement en Europe 80 millions de pauvres, soit la population d'un pays comme l'Allemagne, qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté (soit 60% du revenu médian). Mais pour autant, il ne sera pas facile de s'extraire des schémas actuels car les récentes déclarations du Président Barroso contredisent les bonnes « résolutions » prises dans le cadre de l'agenda social européen.

Dans une récente contribution (11/02/10), celui-ci prêche en effet pour la mise en commun des ressources des secteurs public et privé pour en « optimiser les retombées » et pense principalement à « donner un nouveau souffle au marché intérieur, l'un des atouts majeurs de l'UE ». On est encore loin du compte en matière d'infléchissement social... !

Dans ce contexte et pour ce qui la concerne, la FSESP continuera de soutenir et de promouvoir le protocole de progrès social de la CES qui indique que « le marché unique est un aspect fondamental de la construction de l'Union, mais qu'il n'est pas une fin en soi ; il doit être utilisé au service du bien-être de tous, conformément à la tradition de progrès social ancrée dans l'histoire de l'Europe ».